

et

Le Mouvement ENSEMBLE

20 rue Chaudron 75010 Paris
Tél.: 06 80 62 30 30
Web : www.ensemble-fdg.org

vous proposent une journée de formation et de réflexion sur les thèmes :

**Comment mettre en œuvre
un programme municipal ?
Pratiques municipales et élaboration
de pratiques nouvelles sur la base
d'échanges d'expériences**

**Le 21 juin 2014
de 9h00 à 18h00**

**au FIAP Jean Monnet
30 rue Cabanis 75014 PARIS**

Accès :

Métro : ligne 6 - Station Glacière ou Saint Jacques
RER : ligne B - Station Denfert-Rochereau
Bus 21 - Arrêt Glacière - Auguste Blanqui
Bus 216 ou Orlybus - Arrêt Dareau / Saint Jacques

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue-constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation & Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Généraux et Régionaux 900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuners. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

**Comment mettre en œuvre un programme municipal ?
Pratiques municipales et élaboration de pratiques nouvelles sur la base d'échanges d'expériences
organisées par Formation et Citoyenneté et Le mouvement ENSEMBLE**

Le 21 juin 2014, FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis 75014 PARIS

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94)

Bulletin à renvoyer par courrier ou
par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Email: _____
Fonction élective : _____

Conseil général : _____
Conseil régional : _____
Collectivité territoriale : _____
Commune de : _____
Nombre d'habitants
(pour les élus communaux) : _____

Signature du candidat à la formation _____
Signature du responsable _____
avec cachet : _____

CACHET

Comment mettre en œuvre un programme municipal ?

Pratiques municipales et élaboration de pratiques nouvelles

sur la base d'échanges d'expériences



Le 21 juin 2014 (matinée)

9h00 **Accueil des participant-e-s**

9h30 **Tour de table des participant-e-s concernant les situations locales, les mandats, les demandes, etc.**

10h30 **Comment œuvrer à la démocratie la plus grande pour donner la parole aux citoyens au sein et en dehors du conseil municipal ?**

11h00 *Pause*

11h15 **Questions / Débats**

12h30 *Déjeuner*

Le 21 juin 2014 (après-midi)

13h45 **Approche du budget municipal : élaboration, lecture de la M14.**

14h30 **Questions / Débat**

15h30 **Comment œuvrer, dans un contexte national et européen d'austérité, à l'élaboration d'un budget municipal pour satisfaire aux besoins de la population ?**

16h00 **Questions / Débats**

16h45 *Pause*

17h00 **Fonctionnement du conseil municipal, règlement intérieur, commissions, droits des élu-e-s.**

Réponses aux questions posées lors du tour de table du matin.

18h00 **Fin de la Formation**

INTERVENANT-E-S :

Jean-François PELLISSIER, Conseiller régional d'Île-de-France

Serge THEAS, Directeur financier de la commune de Chevilly-Larue (94)

Pierre LAPORTE, Conseiller général de Seine-Saint-Denis et Conseiller municipal à Tremblay-en-France (93)

Michelle ERNIS, Conseillère Régionale de Seine-Maritime et Conseillère Municipale de Saint-Etienne-du-Rouvray (76)

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris